



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires

Le projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires est actuellement en débat au Sénat.

Ce texte ajoute de nouvelles valeurs comme *“le respect du principe de laïcité”* ou le fait qu'un fonctionnaire exerce ses fonctions avec *“dignité, impartialité, intégrité et probité”*. L'un des objectifs du projet de loi est aussi de mieux prévenir les conflits d'intérêts. Tout fonctionnaire devra désormais veiller *“à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver”*.

A l'occasion de l'examen de ce texte, le Sénat a instauré trois jours de carence dans les trois fonctions publiques en cas d'arrêt maladie.

Toutefois pour la ministre de la fonction publique, *“Faire payer à tous les abus de quelques-uns serait injuste. Rappelons que la majorité des fonctionnaires perçoivent moins de 2 000 euros par mois”*.

Depuis le changement de majorité au Sénat en 2014, le rétablissement des trois jours de carence est régulièrement voté. Au final, il est à chaque fois rejeté par les députés, à majorité de gauche.

Pour la CFTC DGFIP, l'alignement de la règle du public sur la règle du privé (3 jours de carence) ne peut être considéré comme une mesure d'équité. En effet, 64 % des salariés et 77 % de ceux employés dans les entreprises de plus de 200 personnes ne sont pas soumis à des jours de carence, en raison d'un régime propre de protection sociale.

Si l'on veut l'égalité en matière de jours de carence entre salariés du public et salariés du privé, les employeurs d'agents publics doivent instaurer le même régime de protection sociale.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com